



Dossier # : 1164558001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 57 598\$, taxes incluses, en utilisant l'entente-cadre de services professionnels pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports et mandater AECOM Consultants inc. pour la réalisation d'une étude de circulation et stationnement pour le projet "Place de Castelneau".

1. d'autoriser une dépense maximale de 57 598 \$, taxes incluses, en utilisant l'entente-cadre de services professionnels pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction des transports et mandater AECOM Consultants inc. pour la réalisation d'une étude de circulation et stationnement pour le projet « Place de Castelneau »;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel JOBIN **Le** 2016-06-06 12:08

Signataire : Michel JOBIN

Directeur des travaux publics
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1164558001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 57 598\$, taxes incluses, en utilisant l'entente-cadre de services professionnels pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports et mandater AECOM Consultants inc. pour la réalisation d'une étude de circulation et stationnement pour le projet "Place de Castelnau".

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée depuis quelques années de politiques et de programmes pour améliorer la qualité de vie des citoyens dans les domaines du développement durable, de l'urbanisme et des transports. De fait, ces récentes avancées s'inspirent des nouvelles tendances urbanistiques du XXI^e siècle pour placer le citoyen au cœur de l'aménagement urbain afin qu'il puisse se 'réapproprier' l'espace public. On parle ici de villes à échelle humaine.

Lancé en septembre 2014, le *Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées* vise à accélérer la mise en œuvre d'initiatives de piétonnisation du domaine public pour placer le citoyen au centre de la dynamique urbaine. Évidemment, le programme implique des initiatives de réaménagement, d'embellissement, de verdissement et d'animation du domaine public ainsi que le développement des connaissances en matière de piétonnisation et de création d'espace public de proximité voués à la rencontre et à l'animation urbaine imprégnée de l'identité d'un quartier.

De surcroît, les rues locales présentent un bon potentiel pour réduire l'utilisation de l'automobile et favoriser les transports actifs et pour créer davantage d'espaces publics de proximité. La transformation progressive de ces rues aura pour effet de mettre en valeur les équipements collectifs, d'accroître la vitalité commerciale et de dynamiser la vie de quartier. La création de nouveaux espaces publics de proximité et l'appropriation de ces espaces par les citoyens, favoriseront également l'augmentation de l'animation urbaine, de la sécurité, de la convivialité ainsi que se développera un certain sentiment d'appartenance au milieu de vie.

Suite à l'adoption du *Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées* par le comité exécutif (résolution CE15 0108), le comité de sélection a retenu cinq candidatures pour les années 2015-2017, dont le projet « Place De Castelnau » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Suivant de multiples consultations, analyses et réflexions sur les modalités et perspectives

d'aménagement d'une rue piétonne ou partagée; il a été décidé de rendre la rue De Castelnau Est, entre la rue Drolet et l'avenue De Gaspé plus sécuritaire, conviviale et propice à la réappropriation de l'espace public.

Pour permettre la réalisation des projets et programmes prévus au PTI et des nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'agglomération, la Direction des transports a confié des mandats à des firmes d'experts en voirie, transport et circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis d'aménagement de rue (géométrie, signalisation, feux de circulation, mobilier urbain, etc.) ainsi que des études connexes en support à leurs activités. Les ententes-cadres sont prévues et dimensionnées afin de répondre aux besoins en transport et en circulation de la Direction des transports pour un maximum de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées (résolution CE150108, dossier 1146799001);

Entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Aecom Consultants Inc pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports. (résolution CG14 0217, dossier 1145897005)

DESCRIPTION

Partant de ces concepts de base, l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension a retenu le concept de rue piétonne saisonnière pour 2015 et 2016. Le mode d'implantation sera progressif et mènera à des mesures permanentes d'ici la fin du projet pilote en 2017. En s'appuyant sur la localisation privilégiée de ce site et sur les expériences passées de la tenue de plusieurs activités de la rue De Castelnau, cela démontre que ce secteur est devenu le pôle naturel des interactions sociales dans ce quartier. Ce contexte offre donc une véritable opportunité d'arrimer l'ensemble des différentes attentes des citoyens au travers du prisme de la durabilité urbaine.

La rue De Castelnau est maintenant une rue à sens unique vers l'ouest depuis juin 2015 avec seulement du stationnement limité du côté nord et des aménagements ludiques saisonnier du côté sud. La popularité grandissante de la place De Castelnau attire beaucoup plus de piétons et de cyclistes sur ce tronçon anciennement à double sens où le transport actif était limité. Les aménagements publics du côté sud de la rue De Castelnau entre Drolet et De Gaspé attirent une grande diversité de citoyens de tous âges. Une étude de circulation a été réalisée en 2015 par la firme Stantec.

La Ville de Montréal (Direction des transports) offre aux arrondissements, dont le projet a été sélectionné, un soutien technique afin de les conseiller en matière de planification, d'acceptabilité sociale, d'analyse du milieu ainsi que lors de la conception des aménagements et du mobilier urbain durant la phase d'élaboration et de conception de leur projet.

Afin de bâtir sur les réussites et de faire rayonner nos expériences, la Ville de Montréal (Direction des transports) coordonne :

- la documentation et l'évaluation des projets avant et après leur réalisation pour en mesurer les impacts;
- la diffusion des bonnes pratiques afin qu'elles deviennent des sources d'inspiration.

les mandats attribués par l'entente-cadre pourront servir :

- à la planification du projet (coordination, concertation et consultation publique, étude de circulation et d'impacts économiques);
- à l'aménagement du site (signalisation, affichage, installations artistiques, mobilier urbain, aménagement paysager, éclairage, etc.);
- aux communications avec les citoyens et les parties prenantes relatives au projet.

Le mandat de la firme AECOM Consultants inc. sera de refaire une étude de circulation et stationnement en 2016, pour préparer l'appel de candidatures pour l'aménagement permanent prévu en 2017.

JUSTIFICATION

Des arrêts toutes directions, non conformes aux normes du tome « V » du ministère des Transports, ont été installés pour les années 2015 et 2016.

L'étude 2016, validera et fera des propositions pour tous les aspects touchant le transit et la sécurité, autant aux intersections que sur le site même et les approches du projet.

Un inventaire de l'offre de stationnement et des propositions pour améliorer celle-ci seront également inclus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette étude sera financée à même l'enveloppe du budget triennal d'immobilisation 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet pilote de rue piétonne et partagée de la rue De Castelnau s'inscrit dans la démarche amorcée par l'arrondissement dans le but d'améliorer ses performances en matière de transport et de développement durable. Plaçant la collectivité au coeur du développement durable, ce projet pilote vise à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en favorisant l'aménagement de quartiers durables et de mesures d'apaisement de la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'étude permettra de soutenir efficacement et d'accélérer la réalisation permanente du projet Place de Castelnau en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport servira pour le suivi du projet auprès des intervenants.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation du bon de commande

- Réunion préparatoire avant la réalisation du mandat
- Suivi et interactions avec la firme Aecom tout au long du mandat
- Réception du rapport final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard C GAGNON
Chef de division

Tél : 514 872-1074
Télécop. : 514 872-3287

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-01

Michel JOBIN
Directeur des travaux publics

Tél : 514 868-3836
Télécop. : 514 868-4706